



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Politique familiale

Question écrite n° 66820

#### Texte de la question

M Alain Neri rappelle à M le secrétaire d'Etat à la famille, aux personnes âgées et aux rapatriés que l'année 1994 sera l'année internationale de la famille et que de nombreux pays ont déjà constitué un comité national pour organiser des manifestations en vue de la célébrer. Dans le cadre de l'ONU, une coordination existe, avec un secrétariat basé à Vienne. Il souhaite connaître les modalités d'organisation qui ont été mises en place en France et, en particulier, les possibilités offertes aux mouvements familiaux pour participer à la préparation de cette année internationale de la famille. En effet, il apparaîtrait regrettable que la France ne s'associe pas à cet hommage à la famille, ou que seules des actions dispersées soient organisées.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Conscient de l'importance de la place et du rôle de la famille dans notre société, le Gouvernement est très attaché à ce que, dans le cadre de sa politique familiale, la France soit présente lors des manifestations qui se dérouleront à l'occasion de l'année internationale de la famille qui aura lieu en 1994. La préparation des manifestations qui seront organisées par notre pays associera, aux côtés des pouvoirs publics, les mouvements familiaux nationaux, en particulier au sein d'un comité national de coordination dont la mise en place se fera prochainement.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Neri Alain](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 66820

**Rubrique :** Famille

**Ministère interrogé :** famille, aux personnes âgées et aux rapatriés

**Ministère attributaire :** famille, aux personnes âgées et aux rapatriés

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er février 1993, page 348